



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

---

Objet : **Préavis n°66/2020**

Concernant une demande de crédit de Frs.67'500.- TTC destiné à financer l'investissement pour la pose de 22 caméras de vidéosurveillance sur le site scolaire de Genolier.

Date séance : mardi 26 janvier 2021 (visioconférence)

Présents :

Pour la commission :

Peter Zaugg, Christophe Pidoux, Geoffrey Geissmann, Juan-José Valero, Piero Fonzo (rapporteur)

Pour la Municipalité :

Florence Sage (syndique), Gérald Girardet, Jean Zucchello

Absents : -

---

La commission des bâtiments a pris note du compte-rendu fait par les membres de la municipalité lors de sa séance du 26 janvier 2021. La commission remercie Madame la Syndique et Messieurs les Conseillers municipaux pour leur disponibilité et pour la qualité des renseignements et des documents qui leur ont été fournis.

Le préavis soumis à la commission des bâtiments ne se limite pas uniquement à une validation ou non d'une proposition émanant de notre Municipalité mais questionne de manière bien plus large le Conseil Municipal sur un choix de société proposé pour notre Commune, où le contrôle de ses infrastructures (et de facto partiellement de ses habitants, en cas de problème) ne pourrait à long terme se faire que par l'installation de caméras de vidéosurveillance. Le problème posé est éminemment complexe et il n'est ni de la compétence ni dans l'intention de la Commission des bâtiments d'y apporter une réponse dans ce rapport, mais peut-être d'ouvrir des pistes de réflexions à plus long terme pour notre commune.

La commission se pose la question de savoir si le fait de sécuriser le périmètre de l'école par l'installation de caméras de vidéosurveillance ne ferait pas que déplacer le problème à un autre endroit du village et que par extension la solution de la vidéosurveillance s'appliquerait à terme à plusieurs endroits du village. Comme mentionné dans le préavis, nous pensons qu'il est impératif de mettre en place une prévention active et efficace, faute de quoi, la dissuasion et la répression seules ne mèneront pas à une solution souhaitable et durable. La création d'un lieu d'accueil où nos jeunes pourraient se retrouver et créer ainsi une identité du village forte nous paraît être la mesure de prévention la plus efficace sur le long terme.

La Municipalité constate depuis plusieurs années non seulement une augmentation du nombre des incivilités et dégradations mais également une aggravation des cas, notamment par des effractions dans les bâtiments scolaires. Ce phénomène est particulièrement grave au regard d'événements qui ont eu lieu dans d'autres communes voisines, tels que vols et incendies.

Président : Nicolas Bolay  
Ch. de la Branche 7  
1272 Genolier  
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen  
Ch. de Gossan 3  
1272 Genolier  
078 605 72 55

Courriel :  
ccommunal@bluewin.ch



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Certaines de ces effractions se sont faites par des portes laissées ouvertes après les heures d'école et/ou trafiquées par les auteurs pour déjouer les alarmes. Nous recommandons vivement que des contrôles quotidiens et systématiques soient faits par les concierges en fin de journée pour s'assurer que toutes les portes et fenêtres soient correctement verrouillées.

Malgré ce constat, la commission n'est pas convaincue que l'utilisation des caméras pendant les heures de cours de l'école soit nécessaire. En effet, la présence des enseignants pendant les heures de récréation devrait être suffisamment dissuasive pour éviter les incivilités dans le périmètre de l'école.

Afin de limiter l'intrusion de cette installation, nous proposons d'amender le règlement relatif à l'utilisation des caméras pour limiter leur fonctionnement en introduisant une limitation horaire de 17h à 7h30 (horaire à discuter).

Au vu de ce qui précède, la Commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal No.66/2020 concernant une demande de crédit de Frs.67'500.- TTC destiné à financer l'investissement pour la pose de 22 caméras de vidéosurveillance sur le site scolaire de Genolier.

Toutefois la Commission recommande vivement la mise en place d'une solution d'accueil pour nos jeunes de type Maison des Jeunes, ainsi que d'amender le règlement relatif à l'utilisation des caméras pour limiter leur fonctionnement en introduisant une limitation horaire de 17h à 7h30 (horaire à discuter).

Il est important de mentionner que cette conclusion n'a pas été validée à l'unanimité des membres de la commission. De ce fait, G.Geissmann qui à titre personnel ne recommande pas d'accepter ce préavis, se retire des signataires de ce rapport.

Fait à Genolier, février 2021

P.Fonzo

(rapporteur)

J.-J.Valero

C.Pidoux

P.Zaugg

G.Geissmann

Président : Nicolas Bolay  
Ch. de la Branche 7  
1272 Genolier  
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen  
Ch. de Gossan 3  
1272 Genolier  
078 605 72 55

Courriel :  
ccommunal@bluewin.ch